



Section Académique de Bordeaux

Déclaration du SE-UNSA à la CAPA des CPE du 13 décembre 2011

L'installation de cette CAPA réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles d'octobre 2011. Avant de vous dire dans quel état d'esprit les élus du SE-UNSA entendent investir le mandat qui leur a été donné par une part croissante des CPE de l'académie de Bordeaux et l'obtention d'un deuxième siège, nous souhaiterions revenir sur les modalités de ce scrutin.

Les nouvelles modalités de vote mises en œuvre, lors de ce scrutin, dans un calendrier trop contraint ont entraîné de multiples difficultés et des dysfonctionnements qui ont empêché de nombreux collègues de s'exprimer. Les leçons doivent en être tirées. Les prochaines élections professionnelles ne peuvent pas et ne doivent pas reproduire les mêmes écueils.

Nous souhaitons réaffirmer ici les principes qui animent les élus du SE-UNSA : la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte des facteurs humains. Nous serons attentifs et exigeants, prêts à travailler et à discuter pour améliorer les situations des collègues.

En la matière d'ailleurs, les projets de réforme de l'évaluation et de l'avancement annoncés par le Ministère ne nous rassurent absolument pas. Cette CAPA d'avancement tombe à point nommé pour les dénoncer.

En quoi ce nouveau dispositif d'évaluation professionnelle garantira-t-il moins d'injustices que la note et le système d'avancement actuels ? En quoi ce nouveau système motivera-t-il les enseignants pour relever le défi de la réussite de chaque élève ? Le dispositif instituera un climat détestable d'individualisme et de concurrence entre collègues dans les établissements mettant à mal le travail d'équipe.

Pour les CPE déjà évalués par le seul chef d'établissement, cette nouvelle évaluation _ dont nous connaissons bien les limites_ n'est pas non plus sans conséquences néfastes sur la conception du métier.

L'article 7 du projet d'arrêté, qui concerne les situations où l'agent ne remplit pas de fonctions d'enseignement, porte en lui auprès des personnels, qu'ils soient CPE ou enseignants, une connotation inquiétante car, hiérarchisée, managériale et réductrice peu adaptée au travail éducatif et pédagogique basé sur d'autres valeurs, d'autres pratiques que « l'assignation », « la culture de résultats », « le cadrage d'un temps contraint dans les objectifs », les références « à la manière de servir » ou aux aptitudes à la fonction d'encadrement ».

Nous souhaitons par ailleurs avec la constitution d'un corps d'inspection propre à celui des C.P.E. que la place des inspecteurs et de l'inspection soit revue et valorisée. Les

inspecteurs par leur rôle de conseil, d'interface avec le chef d'établissement et d'évaluation de nos pratiques doivent être un soutien à nos fonctions dans le respect de nos textes statutaires.

Oui, il faut une évolution du système d'évaluation, mais c'est de travail d'équipe, de formation, de soutien, d'accompagnement, d'entre-aide et de reconnaissance dont nos collègues ont besoin, et non d'objectifs et de récompenses individuelles synonymes de concurrence, d'inéquité et d'opacité. Si ce projet devenait réalité, un nouveau pas serait franchi, dans le sens d'un pouvoir discrétionnaire accru de la hiérarchie directe sans que ni les enseignants, ni les CPE, ni leurs élèves ne voient ce qu'ils ont à y gagner. Bien au contraire les collègues y ont tout à perdre car le nouveau système d'avancement entraîne un fort ralentissement de la progression de carrière.

Ces textes font partie intégrante de la politique managériale globale que le ministère expérimente notamment avec le dispositif ECLAIR. Leur contenu sur l'évaluation et l'avancement est inacceptable.

C'est pourquoi le SE-UNSA appelle avec la quasi-totalité des organisations syndicales à la grève et à la manifestation le 15 décembre, ainsi qu'à signer et faire signer une pétition pour le retrait de ces textes.

Les élus du SE-UNSA

Frédéric MARCHAND

Laurence GATINEAU

Christophe NOWACZECK

Sandrine MALET